

La Cimade : 70 ans au service des migrants

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

Accès aux droits, aide à l'exercice effectif des droits

Dans le cadre de permanences, essentiellement tenues par des bénévoles, la Cimade accueille et conseille chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes, en situation légale ou non.

Cet accompagnement passe par la préparation de dossiers, la rédaction de lettres, de demandes et de recours en justice, l'accompagnement aux rendez-vous administratifs et, au besoin, l'orientation vers des structures spécialisées.

La Cimade est également présente dans des lieux d'enfermement comme les prisons et les centres de rétention administrative où elle assure une mission d'aide à l'exercice effectif des droits et d'accompagnement des personnes.

Insertion, formation, hébergement

La Cimade travaille en faveur de l'égalité des droits économiques, sociaux et culturels des étrangers. Elle coordonne et met en œuvre des actions d'accompagnement des personnes concourant au

vivre ensemble. Ces activités, menées dans plusieurs régions, comprennent des actions socialisantes et notamment l'apprentissage du français.

La Cimade compte deux centres d'hébergement, un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à Béziers et un Centre provisoire d'hébergement (CPH) à Massy.

Solidarités internationales

La Cimade mène des actions de solidarité internationale depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui, à travers une conception du développement fondée sur les droits et qui passe par le renforcement des sociétés civiles, elle soutient des partenaires à l'international autour de trois thématiques : la défense des droits fondamentaux des migrants dans les pays de transit et des personnes expulsées dans leur pays d'origine ; la valorisation des migrants comme acteurs du développement ; la construction de la paix à travers le dialogue interreligieux et intercommunautaire.

Lutte contre les discriminations

Dans le cadre de l'ensemble de ses actions, la Cimade défend l'égalité des droits et le respect de la dignité des personnes. Cela passe



notamment par la lutte contre les discriminations, action évidemment transversale mais également portée de façon spécifique par une permanence à Montpellier et un réseau associatif en Languedoc-Roussillon.

Sensibilisation et information

Forte de sa présence aux côtés des migrants et fidèle à ses engagements, la Cimade témoigne des injustices qu'elle constate et pro-

pose des alternatives pour une politique plus respectueuse des droits humains. Ainsi, elle réalise de nombreuses publications et notamment des rapports d'observation, dont celui annuel sur les centres et locaux de rétention administrative. Elle organise également des événements tournés vers un large public comme le festival *Migrant'scène* chaque année en novembre et le festival *Voyage, regards croisés sur les migrations*.

La Cimade fête cette année ses 70 ans. Alors que nous vivons une Europe qui se barricade, stigmatise et expulse, l'histoire de la Cimade nous invite à rester vigilants, à mieux questionner le présent et à imaginer demain. Pendant un an, la Cimade invite le public, au travers d'animations, de manifestations culturelles et de rencontres, à découvrir les grandes questions et les actions qui ont jalonné son histoire en lien avec ses combats d'aujourd'hui pour la défense des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. **Dans l'Yonne, une soirée est prévue à Auxerre.**



70^e anniversaire de la Cimade

soirée théâtre-débat à Auxerre

En présence de Jean-Charles Tenreiro,
vice-président national de la Cimade

Mercredi 9 décembre

à partir de 19 h 30 à l'église Sainte-Geneviève, av. Saint-Georges à Auxerre

Théâtre, débat et exposition des 70 ans de la Cimade

En partenariat avec les membres du Comité de vigilance d'Auxerre: la Pastorale des migrants, la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, l'ACAT, l'Association Montgolfière, RESF, l'Entraide protestante, les Restos du Cœur, les Églises catholique et réformée et des citoyens engagés.

➔ Mme Ariane Grosjean, 06 87 53 85 07

➔ vigilance89@gmail.com

➔ <http://www.cimade.org/>

Au programme:

- 19 h 30, accueil et présentation de la Cimade avec Jean-Charles Tenreiro et Ariane Grosjean, présidente de la Cimade Auxerre.
- 20 h 30, Représentation théâtrale: *Un aller sans retour...* (Création Exponens - 45 minutes).
- Débat avec les actrices, la Cimade et les membres du Comité de vigilance
- Visite de l'exposition et point presse

Participation: à partir de 5 euros

La Cimade dans l'Yonne

Depuis 2006, il existe dans l'Yonne une permanence Cimade qui reçoit les migrants ayant des problèmes administratifs avec la préfecture de l'Yonne. Cette permanence se tient tous les mardis de 14h à 17h, rue des Boucheries, et est assurée par des bénévoles.

Aux informations, nous entendons parler d'immigrés, de personnes sans papiers, de demandeurs d'asile... Mais qui sont les personnes aidées par la Cimade? Et qui sont les personnes qui les aident?

Solidarité de cœur et intellectuelle

La solidarité s'est organisée assez vite autour des familles en situation irrégulière sur le territoire français. Solidarité de cœur et intellectuelle de la part des associations comme la Ligue des droits de l'homme, Amnesty internationale, la Pastorale des migrants, Réseau éducation sans frontières, l'association Montgolfière, toutes regroupées avec la Cimade dans le Comité de vigilance.

Elle s'est structurée en un "groupe" affilié à la Cimade Ile-de-France.

Au début des rafles au cours de l'été 2006, il y a eu un réel élan dans le départe-

Selon le préambule de la Constitution de 1946, « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ».

En France et en Europe, le droit d'asile, l'accueil des réfugiés, reste cependant une tradition récente, fragile. Depuis la seconde guerre mondiale, le droit d'asile a connu plusieurs changements radicaux.

Après une période de grande ouverture, la plupart des pays européens ont progressivement vu les règles d'accueil se durcir, les frontières se fermer.

Aujourd'hui, « l'harmonisation européenne » est le prétexte à une redéfinition encore plus restrictive du droit d'asile.

Dans le même temps, le regard porté sur le réfugié a profondément évolué, ce dernier cristallisant parfois les peurs et les préjugés.



Mme Ariane Grosjean, présidente de la Cimade Auxerre

tement pour accompagner ces familles apeurées et stressées afin de les régulariser dans le cadre de la circulaire Sarkozy. Quelques-unes eurent la chance, au bout de longues négociations avec la préfecture de l'Yonne, d'obtenir un titre de séjour. Mais très vite le ton s'est durci, la loi de novembre 2007 a encadré de manière très restrictive l'entrée des étrangers en France.

Un rôle d'interface

Le rôle de la Cimade dans l'Yonne consiste à jouer l'interface entre la préfecture et les personnes en situation irrégulière. La Cimade les accompagne dans le montage des dossiers de régularisation ou de recours. Elle intervient également dans les centres de rétention installés dans le département, à savoir: le commissariat de police d'Auxerre et certains hôtels du département.

La Cimade travaille en lien avec des avocats d'Auxerre et de Dijon lors des recours auprès du

tribunal administratif de Dijon.

En fait, qui sont ces personnes en situation irrégulière vivant dans l'Yonne ?

- beaucoup de familles caucasiennes d'origine géorgienne, arménienne, kosovare, albanaise.
- des femmes seules ou des familles issues de la Côte d'Ivoire, du Congo Brazzaville, de la Centrafrique, du Maroc.
- Il apparaît que ces personnes fuient leur pays en guerre ou en désordre civil ou économique.
- Elles arrivent en France avec ou sans passeport ; tout dépend des circonstances de ce départ.

Des femmes en situation précaire

Le sort des femmes étrangères, qui de par leur mariage obtiennent légalement un titre de séjour, reste très préoccupant. Il arrive qu'elles soient maltraitées et qu'elles quittent le domicile conjugal. Cela entraîne une rupture de contrat non seulement avec leur conjoint mais aussi avec la France. Que deviennent-elles ensuite ? Il faut savoir que l'Yonne est dépourvu de centre d'accueil pour les femmes battues. Elles peuvent se retrouver alors dans des situations très précaires : sans toit, sans revenus, sans papiers... Certaines sont désavouées par leur famille voire leur communauté ! Si elles parviennent à prouver leur maltraitance, la France les protège administrativement mais cela ne leur ouvre aucun droit si elles sont sans enfant.

“ En clair, si vous êtes étranger, sans papier, pauvre et malade vous n'aurez aucun droit de vivre dans ce pays ! ”



<http://amoureuxauban.net>

Les mariages mixtes

Les mariages mixtes ne sont pas sans poser de problèmes, à tel point que la Cimade a créé un mouvement national *Les amoureux au banc public*. Celui-ci alerte l'opinion publique ainsi que les élus.

Ainsi une personne en situation irrégulière se mariant avec un(e) Français(e) a droit à un examen méticuleux de sa vie privée prouvant sa vie maritale et familiale. Mais la préfecture garde le droit de renvoyer cette personne dans son pays d'origine afin qu'il (elle) revienne avec un visa long séjour. Cette formalité peut durer des mois et la personne qui a fui son pays est en danger si elle y retourne. Du côté préfecture, on suspecte des mariages blancs même quand l'épouse est enceinte...

France encore terre d'accueil ?

La préfecture n'hésite pas à expulser aussi des personnes malades atteintes de graves pathologies. Ces malades ne peuvent se faire soigner dans leur pays d'origine. Au stress dû à la gravité de la maladie s'ajoute celui de l'expulsion, mais l'administration reste souvent de marbre.

Il faut savoir que les personnes sans papiers sont souvent jeunes et à 50 % diplômées ; or l'administration les traite comme des criminels alors qu'elles n'ont que des problèmes administratifs avec la France. Nous avons donc beaucoup à faire pour accueillir ces personnes dignement.

Ariane Grosjean

Témoignage : soutien à N, venu d'Afrique

Engagée au sein de la Cimade depuis plus d'un an, je découvre peu à peu la dure réalité à laquelle sont confrontées les personnes sans papier.

J'ai été amenée, avec des membres du Comité de vigilance d'Auxerre, à soutenir au tribunal un jeune Africain en situation irrégulière. Arrivé en France clandestinement, marié à une Française et aujourd'hui papa, N. était alors sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Lors d'un contrôle de police dans la rue, il n'avait pu présenter que son passeport, la carte de séjour qu'il détenait depuis quatre ans n'ayant par été renouvelée. Il fut immédiatement embarqué et mis en garde à vue, dans une cellule du commissariat de la ville. Quelques heures plus tard, il fut transféré à Dijon devant le Tribunal administratif qui délivra l'OQTF. Revenu à Auxerre, il passait devant le juge des libertés qui devait statuer sur son sort.

Le juge prononça une assignation à résidence, ce qui signifiait concrètement que N. pouvait être expulsé à n'importe quel moment. N. a dû remettre son passeport à la police avec l'obligation de pointer chaque semaine: c'est ainsi que l'on fabrique des "sans papiers"! Il va sans dire qu'il n'avait pas le droit de chercher une formation et encore moins du travail et qu'il ne pouvait prétendre à aucune allo-

cation. Le couple a donc vécu sur les maigres revenus de madame pendant plusieurs mois.

Cela a provoqué chez lui des troubles de la santé: stress dû à la peur de l'expulsion, sommeil perturbé et angoisse devant l'attente interminable de sa régularisation.

Enfin, le bébé est né et, quelques jours plus tard, N. a obtenu un titre de séjour. Muni de cet heureux sésame, il a pu trouver un emploi et un appartement plus grand. Il peut aujourd'hui subvenir aux besoins de sa famille, ce qui était son plus grand rêve.

Ce rêve, N. a pu le réaliser parce qu'il a été soutenu tout au long de ces mois difficiles par des personnes qui l'ont aidé à garder espoir et à se sentir moins seul.

Pour une personne régularisée, combien d'autres se trouvent dans des impasses, parfois contraintes de vivre cachées? Les bonnes volontés ne manquent pas dans le département pour les aider, dans le respect et la discrétion. Il me semble que c'est un devoir citoyen que de soutenir des personnes qui désirent vivre sur notre territoire en bâtissant de réels projets professionnels et familiaux.

Nous avons la chance de vivre dans un pays en paix et nous n'avons pas le droit de la garder pour nous seuls: le devoir d'hospitalité s'impose à tout artisan de paix.

CS

En lien avec la Cimade : le cercle de silence



<http://cercladesilence.info>

Tout a commencé à Toulouse, en octobre 2007, avec les frères franciscains. Indignés devant la situation déshumanisante que vivent les personnes sans papier enfermées dans les centres de rétention sur notre territoire, ils ont décidé d'alerter l'opinion publique au moyen des cercles de silence.

Les cercles de silence regroupent tous les courants de pensée et sont ouverts à tous. Fondés sur un principe d'action non-violente, ils sont

une manifestation citoyenne contre la politique française, et plus largement européenne, en matière d'immigration.

Persuadés que le silence est "l'arme" la plus efficace, ils se retrouvent sur la place publique chaque mois pour "crier silencieusement" l'insupportable et pour demander que chaque personne soit traitée dignement. Depuis, l'initiative s'est répandue comme une traînée de poudre dans tout le pays, à tel point qu'on dénombre aujourd'hui plus de cent cercles de silence à travers toute la France.

À Auxerre, un cercle s'est constitué à l'initiative d'un collectif d'associations, de citoyens et de représentants des Églises catholique et réformée (cf. EDY n° 11 du 7 juin 2008, p. 287).

À Auxerre, rassemblement chaque dernier mardi du mois sur la place de l'Hôtel de ville de 18 h 30 à 19 h 30.
Prochains rendez-vous : mardi 29 décembre, mardi 26 janvier.

Le cercle de silence à Auxerre

